

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

Afer Rendement Juillet 2024

Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie⁽¹⁾ et une protection⁽²⁾ du capital à l'échéance.

Période de commercialisation



Du 1^{er} juillet 2024
au 26 septembre 2024

CE PRODUIT EST UNE ALTERNATIVE À UN PLACEMENT DYNAMIQUE RISQUÉ DE TYPE TAUX.

Période de commercialisation : du 01/07/2024 au 26/09/2024 (inclus). L'Émetteur se réserve le droit de mettre fin à la période de commercialisation du produit sans préavis et à tout moment avant la fin de la période de commercialisation.

Durée d'investissement conseillée : 10 ans (à compter de l'émission du titre et hors cas de remboursement anticipé automatique). L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le produit est revendu avant la Date d'Échéance.

Émetteur et Garant de la formule : Titre de créance complexe émis par Crédit Agricole CIB Financial Solutions, véhicule d'émission de droit français et bénéficie d'une garantie de la formule donnée par Crédit Agricole CIB⁽³⁾. **L'investisseur est par conséquent exposé au risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Crédit Agricole S.A. pourra être substitué à Crédit Agricole Corporate and Investment Bank en qualité de Garant de la formule, sans le consentement des investisseurs.**

Code ISIN : FR3CIBFS1133

Éligibilité : Compte-titres et contrat d'assurance vie. Support en unités de compte adossé au titre de créance Afer Rendement Juillet 2024 commercialisé dans le cadre des contrats collectifs d'assurance vie multisupport souscrits par l'Afer auprès des entreprises d'assurance Abeille Vie et Abeille Épargne Retraite⁽⁴⁾

Il est rappelé que les organismes d'assurance ne s'engagent que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur, qu'ils ne garantissent pas. La valeur de ces unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Il est précisé que les organismes d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

Ce document a été rédigé par Crédit Agricole CIB.

(1) L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le produit est revendu avant l'échéance.

(2) Le remboursement à l'échéance s'entend brut, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement.

(3) Notations de crédit au 07/06/2024 : Moody's Aa3 ; Fitch Ratings AA- ; Standard & Poor's A+. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.

(4) Les modalités de souscription ainsi que la liste des contrats auxquels le titre est éligible sont disponibles auprès de votre Conseiller Afer habituel, intermédiaire d'assurance.

Objectifs d'investissement

Taux

Un investissement exposé au taux CMS EUR 10 ans (10Y EUR CMS) (Code Bloomberg : EUAMDB10 Index).

Remboursement du capital

Un remboursement du capital⁽¹⁾ à l'échéance quelle que soit la valeur du taux CMS EUR 10 ans.

Durée d'investissement

Un investissement d'une durée de 10 ans maximum (à compter de l'émission du titre et hors cas de remboursement anticipé automatique).

Un mécanisme de remboursement anticipé automatique

Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement à l'issue des années 2 à 9, si à une Date de Constatation Annuelle⁽²⁾, le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,40%.

Un Coupon⁽¹⁾ inconditionnel

Un coupon inconditionnel de 5,05%⁽¹⁾ versé à l'issue de la première année.

Un objectif de Coupon⁽¹⁾ conditionnel

Un objectif de coupon annuel de 5,05%⁽¹⁾ à l'issue des années 2 à 10, si à une Date de Constatation Annuelle⁽²⁾, le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 3,40%.



INFORMATIONS IMPORTANTES

Dans ce document à caractère promotionnel, le terme « investisseur » désigne l'adhérent au contrat d'assurance vie qui choisit d'investir pendant la période de souscription sur le titre Afer Rendement Juillet 2024 en tant que support en unités de compte ou la personne qui souscrit au produit via un compte-titres. Le titre s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Pour un titre donné, les termes « capital » et « Capital Initial » utilisés dans ce document à caractère promotionnel désignent la valeur nominale de Afer Rendement Juillet 2024, soit 1 000 €. Les montants versés aux échéances et les Taux de Rendement Annuels bruts affichés dans ce document s'entendent hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement. Aucuns frais de gestion au titre du contrat d'assurance vie n'est prélevé sur ce support. D'autres frais, tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres pourront être appliqués.

Le versement des montants aux échéances est conditionné par l'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Dans ce document à caractère promotionnel, les calculs sont effectués pour une détention jusqu'à la date d'échéance⁽²⁾ du titre ou, selon le cas, jusqu'à la Date de remboursement anticipé⁽²⁾. Hors cas de remboursement anticipé, en cas de sortie du support avant l'échéance du titre (en cas de rachat, total ou partiel, d'arbitrage ou de dénouement du contrat d'assurance-vie par décès de l'assuré), la valorisation du titre dépendra des paramètres de marché du jour de la sortie. Elle pourra être très différente (inférieure ou supérieure) de celle résultant de l'application de la formule de remboursement prévue, et pourra occasionner une **perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori**. Les Taux de Rendement Annuel nets (TRA) mentionnés dans cette brochure sont calculés pour un investissement de 1 000 euros le 17/10/2024 et une détention jusqu'à l'échéance ou, selon le cas, la Date de remboursement anticipé⁽²⁾. Les TRA nets s'entendent en l'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Ces TRA nets ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement. En cas de vente du titre avant ces dates, les TRA nets peuvent être supérieurs ou inférieurs à ceux indiqués dans cette brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital. Les TRA nets présentés sont nets des frais de gestion ou nets des droits de garde (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 0,53% annuel) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller Afer habituel, intermédiaire d'assurance. Le produit peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie dans le cadre desquels ce produit est proposé. Il est rappelé que les entreprises d'assurance ne s'engagent que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur, qu'elles ne garantissent pas la valeur de ces unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Il est précisé que les entreprises d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

(1) Hors frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Toute sortie anticipée (en cas de rachat total ou partiel, d'arbitrage ou de dénouement du contrat d'assurance vie en cas de décès de l'assuré) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (valeur du taux CMS EUR 10 ans, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. D'autres frais, tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres pourront être appliqués.

(2) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif les principales caractéristiques en page 8 pour le détail des dates.

Avantages, inconvénients et facteurs de risques

Avantages

- Le produit verse un coupon inconditionnel de 5,05%⁽¹⁾ à l'issue de la première année.
- À l'issue des années 2 à 10, à la Date de Constatation Annuelle⁽²⁾, si le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 3,40%, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ un coupon conditionnel de 5,05% au titre de l'année.
- À l'issue des années 2 à 9, à la Date de Constatation Annuelle⁽²⁾, si le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,40%, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit⁽¹⁾ le capital initial majoré du coupon conditionnel.
- Un remboursement du capital⁽¹⁾ à l'échéance quelle que soit la valeur du taux CMS EUR 10 ans.

Inconvénients

- **Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie.** La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. En cas de revente des titres de créance avant la Date de Remboursement Final, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur Date de Remboursement Final.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur et à un risque de défaut de paiement, de faillite de l'Émetteur et / ou du Garant de la formule ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut durer de 2 ans à 10 ans.
- Mécanisme de plafonnement des gains (Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ maximum de 4,48%).
- Selon la valeur du taux CMS EUR 10 ans aux Dates de Constatation Annuelle⁽²⁾, l'investisseur peut ne recevoir aucun coupon conditionnel.



PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce titre, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseillers Afer. Une information complète sur le titre, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.

Risque de perte en capital en cours de vie : L'investisseur est exposé à un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie, notamment en cas de revente des titres avant l'échéance ou de la survenance de certains événements exceptionnels pouvant entraîner un remboursement anticipé des titres à leur juste valeur de marché. Cette juste valeur de marché est déterminée de manière discrétionnaire par l'Agent de Calcul conformément à la Documentation Juridique des titres. Il est alors impossible de mesurer a priori le gain ou la perte, la valeur de marché des titres dépendant alors des paramètres de marché du jour.

Risque sur le gain ou l'intérêt : Les titres peuvent ne pas verser de coupon conditionnel. L'investisseur accepte de limiter ses gains.

Risque de crédit sur l'Émetteur et/ou le Garant de la formule : L'investisseur est exposé au risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui peuvent entraîner une perte en capital. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaut probable ou certain du Garant de la formule, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer la totalité ou une partie du montant dû par le Garant de la formule ou de recevoir, le cas échéant, un autre instrument financier émis par le Garant de la formule (ou toute autre entité) en remplacement du montant dû. Les titres ne sont couverts par aucun fonds de compensation d'investisseurs. Les titres ne présentent pas de sûreté sur des actifs gagés pour le compte de l'investisseur.

Risque de marché : La valeur de marché des titres en cours de vie évolue non seulement en fonction de la valeur du taux CMS EUR 10 ans, mais aussi en fonction d'autres paramètres comme par exemple la volatilité, les taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule. La valeur de marché des titres en cours de vie baisse si les taux d'intérêt augmentent ou si la qualité de crédit de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule se détériore, ce d'autant plus que l'échéance est lointaine. En outre la valeur de marché des titres en cours de vie peut connaître de fortes fluctuations.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit en cours de vie et rendre la revente des titres difficile voire impossible. L'investisseur est alors exposé à un risque de perte en capital partielle ou totale.

Risque lié à l'inflation : Le risque d'un taux réel (taux nominal corrigé de l'inflation) négatif est d'autant plus important que l'inflation est élevée. Ainsi, une hausse de l'inflation peut entraîner une perte de rendement réel pour les épargnants et les investisseurs. Les taux exprimés dans ce document sont des taux nominaux.

Risque de réinvestissement : L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement. De plus, en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé, l'investisseur peut ne pas être en mesure de réinvestir les produits du remboursement à un rendement aussi élevé que celui des titres remboursés. Un tel réinvestissement ne pourrait être alors fait qu'à un rendement significativement plus faible ou au prix d'un plus grand risque d'investissement.

(1) Hors frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Toute sortie anticipée (en cas de rachat total ou partiel, d'arbitrage ou de dénouement du contrat d'assurance vie en cas de décès de l'assuré) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (valeur du taux CMS EUR 10 ans, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. D'autres frais, tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres pourront être appliqués.

(2) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 8 pour le détail des dates.

(3) Veuillez-vous référer à la page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel brut.

COMMENT FONCTIONNE LE MÉCANISME DE VERSEMENT DU COUPON INCONDITIONNEL ?

À l'issue de la première année, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ à la Date de Versement du Coupon Inconditionnel⁽²⁾ :

Un coupon de 5,05% au titre de l'année

COMMENT FONCTIONNE LE MÉCANISME DE VERSEMENT DU COUPON CONDITIONNEL ?

À l'issue des années 2 à 10, à la Date de Constatation Annuelle⁽²⁾, si le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 3,40%, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ à la Date de Versement du Coupon Conditionnel⁽²⁾ :

Un coupon de 5,05% au titre de l'année

Sinon le produit ne verse pas de coupon.

COMMENT EST CALCULÉ LE MONTANT REMBOURSÉ EN CAS DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE ?

À l'issue des années 2 à 9, à la Date de Constatation Annuelle⁽²⁾, si le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,40%, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. Le produit prend fin et l'investisseur reçoit⁽¹⁾ à la Date de Remboursement Anticipé⁽²⁾ :

100% du Capital Initial⁽¹⁾ + le coupon conditionnel défini ci-dessus
(soit un Taux de Rendement Annuel Net maximum de 4,48%⁽³⁾).

COMMENT EST CALCULÉ LE MONTANT REMBOURSÉ À L'ÉCHÉANCE ?

À la Date de Constatation Finale⁽²⁾, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on observe le taux CMS EUR 10 ans.

Cas défavorable

Si le taux CMS EUR 10 ans est supérieur à 3,40%, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 19/10/2034 :

100% du Capital Initial⁽¹⁾

(soit un Taux de Rendement Annuel Net compris entre -0,02%⁽³⁾ et 4,08%⁽³⁾ en fonction du nombre de coupons conditionnels versés précédemment).

Cas favorable

Si le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 3,40%, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 19/10/2034 :

100% du Capital Initial⁽¹⁾ + le coupon conditionnel défini ci-dessus

(soit un Taux de Rendement Annuel Net compris entre 0,47%⁽³⁾ et 4,48%⁽³⁾ en fonction du nombre de coupons conditionnels versés précédemment).

Capital Initial⁽¹⁾

Capital Initial⁽¹⁾
+
5,05%⁽¹⁾

3,40%
(valeur du taux)

(1) Hors frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Toute sortie anticipée (en cas de rachat total ou partiel, d'arbitrage ou de dénouement du contrat d'assurance vie en cas de décès de l'assuré) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (valeur du taux CMS EUR 10 ans, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. D'autres frais, tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres pourront être appliqués.

(2) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 8 pour le détail des dates.

(3) Veuillez-vous référer à la page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel brut.

Illustration du fonctionnement du titre

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n’ont qu’une valeur indicative et informative, l’objectif étant de décrire les mécanismes du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. Ces données sont présentées hors frais et fiscalité applicables au cadre de l’investissement.

Scénario défavorable : le taux CMS EUR 10 ans est toujours supérieur à 3,40%

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Valeur du Taux CMS EUR 10 ans		3,50%	3,55%	5,11%	4,10%	4,12%	4,15%	4,25%	3,76%	3,85%
Versement du coupon inconditionnel	5,05%									
Versement du coupon conditionnel		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant du remboursement		-	-	-	-	-	-	-	-	100%

Scénario médian : le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 3,40% mais supérieur à 2,40% à l’issue des années 2 à 3

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Valeur du Taux CMS EUR 10 ans		3,20%	3,10%	5,11%	4,10%	4,12%	4,15%	4,25%	3,76%	3,95%
Versement du coupon inconditionnel	5,05%									
Versement du coupon conditionnel		5,05%	5,05%	-	-	-	-	-	-	-
Montant du remboursement		-	-	-	-	-	-	-	-	100%

Scénario favorable : le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,40% à l’issue de l’année 2

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Valeur du Taux CMS EUR 10 ans		2,20%								
Versement du coupon inconditionnel	5,05%									
Versement du coupon conditionnel		5,05%								
Montant du remboursement		100%								

Non applicable

Illustration du fonctionnement du titre

Les données chiffrées utilisées n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire les mécanismes du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. Ces données sont présentées hors frais et fiscalité applicables au cadre de l'investissement.

Scénario défavorable : le taux CMS EUR 10 ans est toujours supérieur à 3,40%

- L'investisseur reçoit⁽¹⁾ un coupon inconditionnel de 5,05% à l'issue de la première année.
- À chaque Date de Constatation Annuelle⁽²⁾, de l'année 2 à 9, le taux CMS EUR 10 ans est toujours supérieur à 3,40%. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et aucun coupon conditionnel n'est perçu.**
- À la Date de Constatation Finale⁽²⁾, le taux CMS EUR 10 ans est égal à 3,85% et est ainsi supérieur à 3,40%.
- L'investisseur reçoit⁽¹⁾ à la Date d'Échéance le capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ est de -0,02%.

Scénario médian : le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 3,40% mais supérieur à 2,40% à l'issue des années 2 à 3

- L'investisseur reçoit⁽¹⁾ un coupon inconditionnel de 5,05% à l'issue de la première année.
- À chaque Date de Constatation Annuelle⁽²⁾, de l'année 2 à 3, le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 3,40% mais supérieur à 2,40%. **L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors un coupon de 5,05% au titre de ces années.**
- À chaque Date de Constatation Annuelle⁽²⁾, de l'année 4 à 9, le taux CMS EUR 10 ans est toujours supérieur à 3,40%. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et aucun coupon conditionnel n'est perçu.**
- À la Date de Constatation Finale⁽²⁾, le taux CMS EUR 10 ans est égal à 3,95% et est ainsi supérieur à 3,40%.
- L'investisseur reçoit⁽¹⁾ à la Date d'Échéance le capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ est de 1,06%.

Scénario favorable : le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,40% à l'issue de l'année 2

- L'investisseur reçoit⁽¹⁾ un coupon inconditionnel de 5,05% à l'issue de la première année.
- À la première Date de Constatation Annuelle⁽²⁾, le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,40%. **Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé et le produit prend fin. L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors le capital initial majoré du coupon conditionnel de 5,05% au titre de cette année.**
- L'investisseur reçoit⁽¹⁾ à l'issue de la deuxième année 105,50% du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ est de 4,46% (plafonnement des gains).

(1) Hors frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Toute sortie anticipée (en cas de rachat total ou partiel, d'arbitrage ou de dénouement du contrat d'assurance vie en cas de décès de l'assuré) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (valeur du taux CMS EUR 10 ans, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. D'autres frais, tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres pourront être appliqués.

(2) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 8 pour le détail des dates.

(3) Veuillez-vous référer à la page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel brut.

ZOOM SUR LE TAUX CMS EUR 10 ANS

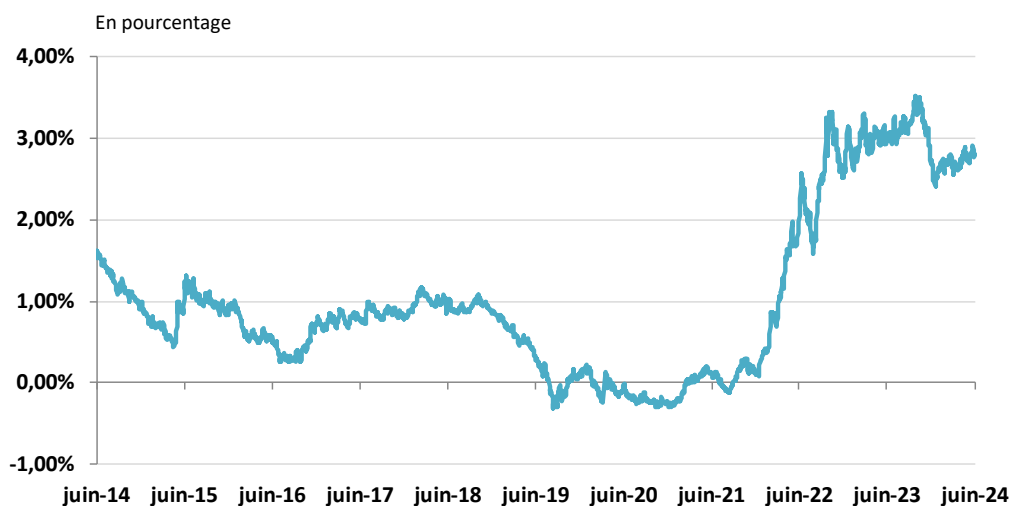
Le taux CMS (« Constant Maturity Swap » ou taux de swap de maturité constante) est un taux de référence des marchés financiers utilisé pour des opérations d'échange de taux fixe contre taux variable (appelées swap de taux d'intérêts) pour une durée déterminée.

Le taux CMS EUR à 10 ans est dès lors un taux de référence pour les opérations d'échange de taux fixe contre taux variable en EUR pour la durée 10 ans.

Plus d'informations relatives au sous-jacent sont disponibles sur le site <https://www.boursorama.com/bourse/taux/cours/1xEUAMDB10/> ou encore sur le site <https://www.ice.com/iba/ice-swap-rate>.

VALEURS HISTORIQUES DU TAUX CMS EUR 10 ANS

LES ÉLÉMENTS DU PRÉSENT DOCUMENT RELATIFS AUX DONNÉES DE MARCHÉ SONT FOURNIS SUR LA BASE DE DONNÉES CONSTATÉES À UN MOMENT PRÉCIS ET QUI SONT SUSCEPTIBLES DE VARIER. LES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS.



Source : Bloomberg au 7 juin 2024

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Crédit Agricole et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Principales caractéristiques de Afer Rendement Juillet 2024

Code ISIN	FR3CIBFS1133
Nature juridique	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une protection du capital à l'échéance (le remboursement à l'échéance s'entend brut du cadre d'investissement).
Émetteur	Crédit Agricole CIB Financial Solutions, véhicule d'émission dédié de droit français
Garant de la formule	Crédit Agricole CIB : Moody's Aa3 ; Fitch Ratings AA- ; Standard & Poor's A+. Notations en vigueur le 07/06/2024, les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
Montant de l'émission	300 000 000 €
Offre au public	Oui – France
Valeur nominale	1 000 €
Prix d'émission	100% de la valeur nominale
Montant minimum de souscription	1 000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas
Éligibilité	Compte-titres et contrats d'assurance vie.
Période de commercialisation	Du 1 ^{er} juillet 2024 au 26 septembre 2024. L'Émetteur se réserve le droit de mettre fin à la période de commercialisation du produit sans préavis et à tout moment avant la fin de la période de commercialisation.
Devise	EUR (€)
Garantie en capital	Risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et une protection du capital à l'échéance (le remboursement à l'échéance s'entend brut du cadre d'investissement).
Commissions de distribution	Crédit Agricole CIB paiera au distributeur une rémunération d'avance maximum équivalente à 0,35% par an du montant nominal des titres effectivement distribués (calculée sur la base de la durée totale des titres hors remboursement anticipé) ainsi qu'une rémunération de placement allant jusqu'à 0,47% par an du montant nominal des titres effectivement distribués (en supposant que les titres restent en circulation jusqu'à la Date d'Échéance prévue) payée trimestriellement.
Sous-Jacent	Le taux CMS EUR 10 ans (Code Bloomberg : EUAMDB10 Index - observé à 11:00 a.m. heure de Francfort)
Date d'Émission	17/10/2024
Date de Versement du Coupon Inconditionnel	23/10/2025
Dates de Constatation Annuelle	08/10/2026 ; 07/10/2027 ; 12/10/2028 ; 11/10/2029 ; 10/10/2030 ; 09/10/2031 ; 07/10/2032 ; 06/10/2033 ; 05/10/2034
Dates de Versement du Coupon Conditionnel	22/10/2026 ; 21/10/2027 ; 26/10/2028 ; 25/10/2029 ; 24/10/2030 ; 23/10/2031 ; 21/10/2032 ; 20/10/2033 ; 19/10/2034
Dates de remboursement anticipé	22/10/2026 ; 21/10/2027 ; 26/10/2028 ; 25/10/2029 ; 24/10/2030 ; 23/10/2031 ; 21/10/2032 ; 20/10/2033
Date de Constatation Finale	05/10/2034
Date d'échéance	19/10/2034
Périodicité et publication de la valorisation	Les valorisations indicatives des titres seront tenues à la disposition du public en permanence et publiées de manière quotidienne sur Bloomberg, Reuters et SIX Telekurs.
Agent de calcul	Crédit Agricole CIB
Double valorisation	Deux fois par mois par Finalyse (société indépendante, distincte et non liée financièrement à une entité du Groupe Crédit Agricole)
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, Crédit Agricole CIB fera ses meilleurs efforts pour fournir de manière quotidienne un marché secondaire pour les Titres avec une fourchette achat/vente maximum de 1,00%.
Cotation	Bourse d'Euronext Paris
Commissions de rachat/souscription	Néant/néant

61331A-2407

Informations importantes

Ce Document a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son règlement général. Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification de portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Ces Titres présentent un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie.

Documentation Juridique : Les éléments ci-dessus ne constituent qu'une synthèse des informations contenues dans (i) le Programme d'Emission de Titres Structurés de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (« Crédit Agricole CIB ») et ses filiales en date du 11 juillet 2023 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF ») au Luxembourg complété de ses suppléments (le cas échéant) (ensemble le « Prospectus de Base ») et (ii) les Conditions Définitives relatives aux Titres (qui ensemble avec le Prospectus de Base constituent la « Documentation Juridique » des Titres). En cas de divergence entre le présent document et la Documentation Juridique, cette dernière prévaudra. Le Prospectus de Base est disponible sur le site : <https://www.documentation.ca-cib.com/IssuanceProgram> et sur le site de la Bourse de Luxembourg : www.luxse.com. À la demande de l'Émetteur, la CSSF a fourni à l'Autorité des Marchés Financiers en France (« AMF ») un certificat attestant que le Prospectus de Base a été rédigé conformément au Règlement (UE) 2017/1129 (le « Règlement Prospectus »). **L'approbation du Prospectus de Base par la CSSF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé.**

Nous vous informons qu'un nouveau prospectus de base sera publié le ou vers le 11 juillet 2024 (le "Nouveau Prospectus"). Le Nouveau Prospectus sera disponible rapidement après son approbation sur <https://www.documentation.ca-cib.com>.

Disponibilité de la Documentation Juridique : Les investisseurs potentiels sont invités à se procurer et à lire attentivement la Documentation Juridique ainsi que le Document d'Information Clé avant toute souscription et à considérer la décision d'investir au regard des informations qui y sont reprises. Ils sont disponibles auprès du distributeur et sur les sites internet suivants :

Prospectus de Base : www.documentation.ca-cib.com/IssuanceProgram/DownloadDocument?id=e3b1e38a-2f64-49b2-a6a8-896db963dda1

Conditions Définitives : <http://www.documentation.ca-cib.com/PublicFinalTerm/DownloadDocument?fileName=FT-FR3CIBFS1133.pdf>

Document d'Information Clé : www.documentation.ca-cib.com/Kid/DownloadDocument?fileName=KID-FR3CIBFS1133.pdf

Offre au public en France : Ce Document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France pour une souscription en compte-titres. Le Document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou à acheter le produit et ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions de l'article L. 411-1 et suivants du code monétaire et financier.

Absence d'offre de contracter : Ce document à caractère promotionnel (le « Document ») ne constitue pas une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation de la part de Crédit Agricole CIB ou de l'Émetteur en vue de l'achat ou de la vente du ou des produits qui y sont décrits. Les informations contenues dans le Document sont communiquées à titre purement indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle. Les informations contenues dans le Document sont basées sur des sources sérieuses, réputées fiables. Elles sont sujettes à des modifications, notamment en fonction des fluctuations de marché. L'information contenue dans le Document ne saurait constituer une prévision des résultats futurs.

Commercialisation dans le cadre du Contrat d'Assurance Vie : Lorsque le produit décrit dans le Document est proposé dans le cadre d'un contrat assurance vie, ledit produit est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'assurance vie. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au contrat d'assurance vie. En cas de rachat, total ou partiel, d'arbitrage ou de dénouement du contrat assurance vie, la valeur de remboursement dépendra des conditions de marché et pourra être différente de celle résultant de l'application du mécanisme de remboursement à l'échéance ou à la date de remboursement anticipé. Les co-assureurs s'engagent exclusivement sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.

Compatibilité d'investissement : Avant tout investissement (direct ou indirect) dans le produit, vous devez examiner la compatibilité d'un investissement dans le produit au regard de votre propre situation financière et patrimoniale et de votre objectif d'investissement ; vous devez procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des avantages et des risques du produit du point de vue juridique, fiscal et comptable, en consultant si vous le jugez nécessaire, vos propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Les investisseurs sont groupés de plein droit pour la défense de leurs intérêts communs en une masse représentée par des personnes visées dans la Documentation Juridique.

Restrictions générales de vente : Ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. IL APPARTIENT À TOUTE PERSONNE QUI SOUHAITE INVESTIR DANS CE PRODUIT DE S'ASSURER QU'ELLE EST AUTORISÉE À INVESTIR DANS CE PRODUIT. Ce Document n'est pas destiné à être distribué aux États-Unis et/ou à des US Persons (au sens de la Regulation S) ou dans des États où la commercialisation des titres n'est pas autorisée. Le présent Document n'est pas et ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié.

Agrément / Mentions Légales : Crédit Agricole CIB est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et supervisée par la Banque Centrale Européenne (BCE), l'ACPR et par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en France.